



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXX)/22
2 juin 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTIEME SESSION
28 mai – 2 juin 2001
Yaoundé, Cameroun

DECISION 10(XXX)

LA CERTIFICATION

Le Conseil international des bois tropicaux,

Réaffirmant l'engagement des Membres au processus d'avancement vers l'Objectif OIBT 2000;

Reconnaissant que l'OIBT a élaboré et adopté des Manuels, des Directives et des systèmes de rapport afférents aux Critères et Indicateurs de l'aménagement forestier durable;

Reconnaissant les conclusions du GIF [IPF] et du FIF [IFF] et leurs propositions d'actions relatives à la certification;

Reconnaissant dans la certification des forêts un important outil volontaire et reposant sur le marché destiné à encourager et à créer une incitation à la gestion forestière durable;

Soulignant que les systèmes de certification doivent être d'adhésion volontaire, non-discriminatoire, transparents et orientés vers le marché;

Reconnaissant les nombreuses incertitudes entourant les aspects positifs comme les aspects négatifs de la certification, y compris son impact potentiel sur le commerce;

Reconnaissant qu'il est nécessaire de clarifier davantage l'incidence de la certification sur la gestion forestière durable et le commerce ainsi que ses rapports avec les processus des critères et indicateurs;

Reconnaissant le rôle potentiel que pourrait jouer la certification pour les Membres de l'OIBT, en contribuant à améliorer la transparence du marché, en prenant en compte le rôle du secteur privé, et en favorisant des choix responsables de la part des producteurs et des consommateurs dans l'offre et la demande de produits forestiers;

Notant la demande croissante de bois certifiés dans les marchés et la nécessité d'une assistance dans les pays membres à la mise en oeuvre de Critères et Indicateurs, à l'édification des capacités et au renforcement des institutions afin de permettre la mise en oeuvre de systèmes d'audit de l'aménagement forestier durable qui puissent sous-tendre des systèmes de certification;

Notant la prolifération des systèmes de certification sur les places de marché et la nécessité de faciliter, à l'intention des Membres, la compréhension de ces divers systèmes;

Reconnaissant que les Critères et Indicateurs de l'OIBT ayant été élaborés afin d'évaluer les progrès réalisés vers l'aménagement forestier durable, la certification quant à elle réclamera des normes de performance;

Reconnaissant le rôle de l'OIBT dans la promotion de l'accès aux marchés tel que le prévoient les objectifs de l'AIBT de 1994 et le Plan d'action de Libreville;

Notant la nécessité que l'OIBT, en tant qu'organisation de produits de base, collabore activement avec d'autres organismes pertinents en matière de certification;

Reconnaissant que l'OIBT, en tant qu'organisation internationale, ne devrait pas donner son aval, réel ou implicite, à une démarche ou un système de certification en particulier, y compris à toutes normes accompagnatrices élaborées à des fins de certification;

Mesurant le souhait des pays producteurs de faciliter la mise en oeuvre de systèmes volontaires de certification forestière comme moyen d'accroître leur accès aux marchés et de dégager des gains suffisants au financement de la gestion forestière durable;

Décide de:

1. Prier le Directeur exécutif de faciliter les discussions entre les Membres de l'OIBT et les divers intéressés sur les principes, cadres et éléments des systèmes de certification;
2. Encourager les pays Membres producteurs à soumettre des propositions de projet destinées à mettre en oeuvre les Critères et Indicateurs de l'OIBT et à se doter des moyens d'opérer des audits internes de la gestion forestière durable;
3. Prier le Directeur exécutif d'aider les pays membres à se doter des moyens de s'engager dans la certification d'adhésion volontaire afin d'accroître l'acceptation par le marché des bois tropicaux et de leurs produits dérivés;
4. Autoriser le Directeur exécutif à réunir, avant la trente-deuxième session, un atelier devant accueillir un large éventail de participants, qui traitera des progrès en cours en matière de comparabilité et d'équivalence des systèmes de certification;
5. Autoriser le Directeur exécutif à engager deux consultants, l'un d'un pays producteur, l'autre d'un pays consommateur, afin d'élaborer, en consultation avec les intéressés, un programme pour l'atelier et de préparer, suivant le cahier de charges ci-attaché, un exposé général destiné à être examiné dans le cadre de l'atelier; et
6. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires de la part des pays membres, à concurrence de US\$17 238,00, pour couvrir les besoins financiers de la présente décision. Si les contributions reçues au 31 octobre 2001 sont insuffisantes, le Directeur exécutif est prié d'utiliser des fonds du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali.

CAHIER DES CHARGES DE L'ATELIER

Les consultants élaboreront, en consultation avec le Directeur exécutif et les parties prenantes, un programme pour l'atelier en tenant compte des résultats de la réunion GTZ/FAO/OIBT qui a eu lieu à Rome en février 2001, ainsi que tous autres développements pertinents dans le domaine de la certification. Le but de l'atelier étant de:

- d'inviter les pays membres et les parties prenantes à participer à une discussion des principes, cadres et éléments des systèmes de certification;
- d'identifier les principes et éléments indispensables à l'élaboration de normes de certification;
- de procéder à un bilan des progrès accomplis dans la comparabilité et l'équivalence des systèmes de certification;
- de recueillir le point de vue des groupes d'acheteurs sur la certification; et
- de recommander des actions pertinentes à l'OIBT et à ses membres.

Cet atelier doit durer deux journées.

Les participants à l'atelier devraient être les suivants:

- Pays membres;
- Organisations internationales pertinentes;
- Représentants des systèmes de certification;
- Groupes intéressés du secteur privé;
- Organisations non gouvernementales pertinentes; et
- Groupes d'acheteurs

Exposé général

Les consultants prépareront un exposé général sur la comparabilité et l'équivalence des différents systèmes de certification, en identifiant les principes et éléments indispensables à l'élaboration de normes de certification. Les consultants prendront en compte les récents efforts et initiatives d'obédience internationale sur la reconnaissance mutuelle des systèmes de certification.

Atelier OIBT sur la Certification et les Systèmes de certification

(A) Animateur	
(1) Frais de voyage de l'animateur (1 à US\$5 000)	5000
(2) Indemnités journalières (US\$200x1x4 jours)	800
(B) Orateurs	
(1) Orateurs Frais de voyage (8 à US\$5 000 chacun)	40000
(2) DSA (US\$200x8x4 jours)	6400
(C) Participants	
(1) Participants Frais de voyage (3 par région à US\$5 000 chacun)	45000
(2) DSA (US\$200x9x4 jours)	7200
(D) Appui Secrétariat	
(1) Secretariat Frais de voyage (2 à US\$5 000 chacun)	10000
(2) DSA (US\$200x2x4 jours)	1600
(E) Logistique réunions	10000
(F) Documentation, Traductin et Diffusion Rapports	10000
(G) Consultance	10000
(H) Imprévus	10000
Total partiel	156000
Frais OIBT d'appui au programme	16380
Total général	172380

* * *